

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1371

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,  
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,  
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,  
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,  
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,  
M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2**

À la dernière phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« formations »,

insérer le mot :

« publiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite favoriser la promotion des formations publiques conduisant aux métiers de l'agriculture auprès des collégien.ne.s.

L'enseignement public est gratuit, par définition accessible à toutes les classes sociales, et doit être l'instrument de l'émancipation de tous les élèves. C'est l'enseignement public agricole qui doit

permettre d'atteindre les objectifs que fixe le présent projet de loi, notamment celui d'une hausse importante du nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture.

Il n'y aura pas de renouvellement des générations sans formation, pas plus que de transition de l'agriculture sans un enseignement agricole public de qualité. Pourtant, la situation de l'enseignement technique et professionnel agricoles est critique.

Considérant que le modèle agricole est à bout de souffle et qu'il doit bifurquer vers un modèle agroécologique, seul un enseignement public fort et soutenu permettra de construire ce nouveau modèle agricole soutenable.

Sans un effort financier considérable de la part de l'État, l'enseignement agricole public ne sera pas en mesure de relever les défis de l'installation et de la transmission, de la souveraineté alimentaire et de la bifurcation agroécologique qui s'imposent. Les difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés ces établissements mettent à mal ces objectifs.

Cet amendement est inspiré d'une proposition du groupe Écologiste – NUPES en commission.